

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Brezolles**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2016 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

14 Mars 2015

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 26

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille seize, le vingt-trois Mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Étaient présents** : MM.MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU ALLAIN - KUNTZ - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - RENOUF - CADIC - RICHARD - REBEL - GOSSE - PERCHERON - ORY - GRABOT - BAZIRE - GALANDON -

**Absente** : Mme LEYS -

**Pouvoirs** : néant

formant la totalité des membres en exercice.

Mme MOREAU a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 2016.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2016.

### **1/ - Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs de l'exercice 2015 et affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, déclare que les Comptes de Gestion de la Commune, et du Service de l'eau dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Comptes administratifs 2015**

##### **=> Commune :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le compte administratif 2015 de la Commune de St Rémy sur Avre arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

- dépenses de fonctionnement 2015 :	2.692.139,72 €
- recettes de fonctionnement 2015	3.330 734,91 €
- résultat d'exploitation reporté 2015 :	588.491,90 €

##### **Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2015 :	894.504,19 €
- recettes d'investissement 2015 :	1.004.901,68 €
- résultat d'investissement reporté	-186.740,81 €

##### **Restes à réaliser :**

- dépenses d'investissement :	391.943,05 €
-------------------------------	--------------

**Excédent global de clôture : 758.898,01 €**

##### **=> Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le compte administratif 2015 du service de l'eau arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

- dépenses d'exploitation 2015 :	280 626,16 €
- recettes d'exploitation 2015 :	323.894,77 €
- résultat d'exploitation reporté :	306.268,30 €

##### **Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2015 :	95.858,78 €
- recettes d'investissement 2015 :	63.165,17 €
- résultat d'investissement reporté	47.088,87 €

##### **Restes à réaliser :**

- Dépenses d'investissement :	58.202,10 €
-------------------------------	-------------

**Excédent global de clôture : 305.730,07 €**

### **Affectation des Résultats :**

#### **=> Commune :**

Après avoir entendu le compte administratif 2015 de la Commune de St Rémy sur Avre, le 23 mars 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Budget Commune

- un excédent d'exploitation de : 1 127 087.09 €

- un déficit d'investissement de : - 76 343.32 €

A la majorité des voix,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

#### **A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 468 224.38 €

#### **Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 758 898.01 €

Excédent du budget principal

- affectation au déficit d'investissement (ligne 001 en dépense) :

- 76 281.33 € Déficit du budget principal

#### **=> Service eau :**

Après avoir entendu le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau, le 23 mars 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant les résultats de clôture suivants :

Budget Eau

- un excédent d'exploitation de : 349 536.91 €

- un excédent d'investissement de : 14 395.26 €

A la majorité des voix,

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

#### **A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 43.806.84 €

#### **Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :

305 730.07 € Excédent du budget eau

- affectation à l'excédent d'investissement (ligne 001 en dépense) : 14 395.26 € Excédent du budget eau

### **2/ - Examen du budget primitif 2016 :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve les budgets primitifs 2016 de la Commune et du Service de l'eau

#### **Budget Primitif 2016 - Commune :**

Section fonctionnement : 3.889 200,72 €

Section investissement : 1.870.710,00 €

#### **Budget Primitif 2016 - Service de l'eau :**

Section fonctionnement : 597 230,07 €

Section investissement : 254 622,26 €

### **3/ - Vote de la fiscalité directe locale de 2016 :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de maintenir les taux d'imposition 2016 des taxes directes locales à l'identique de l'année 2015 :

- => taxe d'habitation : 9,82 %
- => taxe foncière (bâti) : 17,73 %
- => taxe foncière (non bâti) : 31,58 %

### **4/ - Renouvellement adhésions 2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des adhésions auprès de divers organismes à savoir :

- Association des Maires d'Eure-et-Loir
- Association des Maires de France
- Association des Petites Villes de France
- S.I.V.A (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre)
- S.I.Z.A. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et gestion des Zones d'Activités)
- Association G.R.A.C.E.S (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi-Solidarité)
- SIFEL (Service Interprofessionnel de Formation au Travail en Eure et Loir)
- A.T.D (Agence Technique Départementale)

### **5/ - Création de postes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants suite à avancement de grade :

- un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un agent au grade d'ATSEM de Principal de 2<sup>ème</sup> Classe
- un poste d'Attaché Principal pour un agent au grade d'Attaché

### **6/ - Habilitation au centre de gestion 28 pour contrat groupe assurance statutaire :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion de la FPT 28 de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'un assureur agréé.

### **7/ - Approbation de la modification statutaire du SIZA :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision du SIZA relative à la modification statutaire du 5 Novembre 2015 et ratifie les nouveaux statuts.

### **8/ - Mise en vente de la propriété sise 3 Rue de Verdun :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en vente de la propriété sise 3 Rue de Verdun (ancien presbytère), cadastrée section AD n°31 au prix de 90.000 € H.T.

### **9/ - ACM - vacances de Pâques et été 2016 : Encadrement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM pour les vacances de Pâques et de l'été 2016

**10/ - Modification de la délibération n°2016/01/9.1/002 du 27 Janvier 2016 – règlement intérieur de la cantine scolaire :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire, notamment les articles 9 et 12.

**11/ - Remboursement des sinistres du 17 Août et du 15 Novembre 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 17 Août 2015 – choc par véhicule sur muret / bordure rond-point de France (sens Province / Paris), pour un montant de 3.642,00€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre survenu le 15 Novembre 2015 – choc par véhicule sur mobilier urbain, Rue de France, pour un montant de 894,15€ représentant le règlement partiel des dommages dans l'attente de l'aboutissement du recours engagé.

**INFORMATIONS :**

**- Mission d'assistance pour la passation du marché d'assurances :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mission d'assistance pour le renouvellement de notre marché d'assurances est confiée au cabinet PROTECTAS pour un montant de 3.000€ H.T.

- RN12 / RN 154 : projet d'aménagement à 2x2 voies par concession. L'enquête publique devrait avoir lieu en automne.

**Agglomération du Pays de Dreux :**

Suite au Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 21 mars 2016, M. le Maire informe l'assemblée sur les points suivants :

- ⇒ Taux d'imposition 2016
- ⇒ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – taux 2016
- ⇒ Rivières et plan d'eau – tarifs 2016

**Décisions du Maire :**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- ⇒ demande de subvention auprès de la Région au titre de la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
- ⇒ demande de subvention au titre du FDAIC pour la création d'un terrain d'entraînement de football
- ⇒ demande de subvention au titre du FDAIC pour les travaux de voirie

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 24 Mars 2016**

Le Maire,  
Patrick RIEHL